

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 09 septembre 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 02/09/2022
19	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET</i>
Présents : 14	Présents : Bernard BONNET, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE, Sébastien CREPET
Votants: 14	
Pour: 14	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés: Iwan MAYET, Hélène BRUNON, Frédéric REYMONDON, Frédérique RODRIGUEZ, Jocelyne FAURE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Anne-Marie MERLE

Objet: Choix de l'entreprise pour la réalisation d'un enrobé au lieudit les barraques - DE_2022_039

Monsieur le Maire fait part de la consultation pour le choix de l'entreprise pour la réalisation d'un enrobé pour aménager le chemin au lieudit les barraques. Suite à cette consultation 2 entreprises ont répondu, l'entreprise COLAS et EIFFAGE. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 15 398 euros HT offre la moins disante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 15 398 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Ont signés au registre tous les membres présents.

A Saint-Maurice en Gourgois, le 9 septembre 2022

Le Maire,

Bernard BONNET



La Secrétaire de séance
Stale

